



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Convoqué le 23 juin 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 30 juin 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de Monestiés, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 42 (jusqu'au point 5) et 41 (à partir du point 6)

ANDRIEU Gwenaël, ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir de SANCHEZ Marie-Christine), BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de BONFANTI Djamila), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine (pouvoir de MIELVAQUE Julie), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie, GRIMAUD Hélène (pouvoir de LOPES Delphine), HAMON Christian, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de SENAUX OCHOA Stéphanie), MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MUNOZ Sonia, RATABOUL Gisèle (pouvoir de BORIES Anne-Marie), RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de GALAN Elisabeth), SAN ANDRES Thierry, SCHULTHEISS Pierre, SENEGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, VEDEL Adeline (pouvoir de TOURSEL Denis – jusqu'au point 5).

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

MASSOL Sylvie (représente ESCOUTES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 17 (jusqu'au point 5) et 18 (à partir du point 6)

BONFANTI Djamila (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), BORIES Anne-Marie (pouvoir à RATABOUL Gisèle), ESCOUTES Jean-Marc (représenté), GALAN Elisabeth (pouvoir à RUIZ Laurent), ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), LOPES Delphine (pouvoir à GRIMAUD Hélène), MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MIELVAQUE Julie (pouvoir à DEDIEU Karine), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), PUECH Christian, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir à BOUSQUET Jean-Louis), SENAUX OCHOA Stéphanie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), TESSON Régis, TOURSEL Denis (pouvoir à VEDEL Adeline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline (à partir du point 6).

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	42	Voix délibératives	53
Délégués avec pouvoir	10	Membres présents	43

DELIBERATION N° 2026/06/30-6 :**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – INGENIERIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION ET A LA REVISION DU PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)****➤ Contexte**

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique élaboré à l'échelle intercommunale visant à lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique. **Il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.**

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a été adopté en 2020. Conformément aux dispositions réglementaires, il convient aujourd'hui d'engager une phase d'évaluation finale (bilan) et de révision du document afin de tenir compte des évolutions du territoire, des politiques publiques nationales et régionales, ainsi que des enjeux climatiques désormais mieux identifiés.

Pour mener à bien cette démarche stratégique, la Communauté de Communes souhaite être accompagnée par un bureau d'études spécialisé et sollicite à ce titre une aide financière dans le cadre du Fonds Vert – Ingénierie.

➤ La nécessité d'un accompagnement spécialisé en complément de l'ingénierie interne

Bien que la Communauté de Communes dispose d'une ingénierie généraliste compétente permettant d'assurer le pilotage administratif et technique du PCAET, la coordination des partenaires et le suivi de la démarche, la révision d'un PCAET mobilise des compétences techniques spécifiques en matière d'énergie, de qualité de l'air, de climat, de vulnérabilité territoriale et d'adaptation au changement climatique. Aussi, l'appui d'un bureau d'études constitue un complément indispensable aux ressources internes de la collectivité. Il permettra d'apporter une expertise méthodologique, des outils d'analyse actualisés, une connaissance des évolutions réglementaires et des retours d'expériences issus d'autres territoires. Cet accompagnement est également attendu sur les aspects de conseil stratégique auprès des élus et des services et d'aide à la décision afin de garantir la pertinence et l'opérationnalité du futur programme d'actions.

➤ Un besoin renforcé par l'évolution des enjeux climatiques

Le premier PCAET adopté en 2020 avait principalement été construit sous l'angle de l'atténuation du changement climatique, avec une priorité donnée à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis lors, les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir sur les territoires : épisodes de sécheresse, tensions sur la ressource en eau, risques naturels accrus, impacts sur l'agriculture, la biodiversité, la santé ou encore le patrimoine bâti. La révision du PCAET devra ainsi intégrer beaucoup plus fortement les enjeux d'adaptation et de résilience territoriale.

Cette évolution implique une approche renouvelée, fondée sur l'identification des vulnérabilités locales, l'analyse prospective des risques climatiques et la définition d'actions adaptées aux réalités du territoire. Une telle démarche nécessite des compétences techniques spécifiques et des outils méthodologiques que seul un accompagnement spécialisé est en mesure d'apporter.

➤ Tirer les enseignements du premier PCAET

L'évaluation finale du PCAET permettra également de capitaliser sur les enseignements du premier programme d'actions. Plusieurs fiches actions élaborées lors de la première démarche se sont parfois révélées insuffisamment adaptées aux attentes exprimées par les acteurs locaux ou difficilement mobilisables par la collectivité.

Certaines actions relevaient par ailleurs de champs d'intervention éloignés des compétences directes de la Communauté de Communes, limitant leur capacité de mise en œuvre et leur appropriation par les services et les élus.

L'accompagnement attendu du bureau d'études devra permettre de recentrer la stratégie sur les enjeux prioritaires du territoire, de mieux articuler les actions avec les compétences communautaires et les moyens disponibles, et de construire un programme d'actions réaliste, opérationnel et partagé par l'ensemble des partenaires locaux.

➤ **Les principales étapes de la mission**

L'intervention du bureau d'études portera notamment sur :

- La réalisation du bilan du PCAET en vigueur et l'évaluation de l'état d'avancement des actions engagées ;
- L'actualisation des diagnostics climat-air-énergie et des données territoriales ;
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique et l'identification des enjeux d'adaptation ;
- L'animation de la concertation avec les élus, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et habitants ;
- La définition des orientations stratégiques révisées ;
- La co-construction d'un nouveau programme d'actions réaliste, territorialisé et compatible avec les compétences de la collectivité ;
- L'accompagnement dans les procédures réglementaires de consultation et d'approbation du document.

➤ **Une recherche de financement essentielle pour la collectivité**

Le recours à un bureau d'études spécialisé représente un coût significatif pour la collectivité dans un contexte de capacités financières contraintes. Aussi, la mobilisation du Fonds Vert Ingénierie avec un taux de financement sollicité de 80 % constitue un levier déterminant pour permettre la réalisation de cette démarche dans de bonnes conditions. Ce soutien financier permettra à la 3CS de bénéficier d'une expertise de qualité tout en préservant ses équilibres budgétaires et sans trop mobiliser ses ressources humaines. Il contribuera également à garantir l'élaboration d'un PCAET révisé, cohérent avec les enjeux actuels du territoire et pleinement opérationnel pour les années à venir.

➤ **Intérêt de réviser un PCAET au niveau de la coordination des politiques locales**

La révision du PCAET permet d'assurer une meilleure cohérence des politiques territoriales en intégrant les enjeux climatiques, énergétiques et d'adaptation dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU).

Elle contribue à la prise en compte des orientations relatives au S3ENR (*schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables*), au projet de territoire intercommunal ainsi qu'aux démarches de gestion de crise (PCS (*Plan Communal de Sauvegarde*), PIS (*Plan Intercommunal de Sauvegarde*)).

Elle constitue un levier pour adapter les politiques de l'habitat, optimiser la gestion du patrimoine intercommunal, soutenir le développement économique et intégrer les enjeux liés à la ressource en eau (*alimentation en eau potable, préservation des rivières et des bassins versants*).

Elle offre l'opportunité de renforcer l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les politiques territoriales en favorisant la prévention, le réemploi et la valorisation des ressources. Elle permet d'actualiser les objectifs et les actions en lien avec l'évolution des pratiques et des filières locales. En contribuant à la réduction des quantités de déchets produites et collectées, elle participe à la maîtrise des coûts de collecte et de traitement.

La révision du PCAET participe également à l'amélioration de la qualité de l'air, à la promotion de la santé environnementale et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, contribuant ainsi à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Enfin, elle renforce une approche globale et intégrée de l'aménagement du territoire face aux enjeux de transition écologique et de résilience.

- Un plan de financement établi en amont sur la base d'une prospection technique et financière auprès de plusieurs structures accompagnatrices

DEPENSES HT	
Intitulé	Montant € HT
Appui en ingénierie externe d'un bureau d'études pour l'évaluation finale et la révision du PCAET du Carmausin-Ségala	60 000 €
TOTAL DES DEPENSES	60 000 €

RESSOURCES HT		
Intitulé	%	Montant €
ETAT – Fond Vert / Ingénierie	80 %	48 000 €
Autofinancement	20 %	12 000 €
TOTAL DES RESSOURCES		60 000 €

- Un calendrier prévisionnel

Le bilan et la révision pourraient débiter au dernier trimestre 2026 pour une adoption au plus tard fin du 1^{er} semestre 2028.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

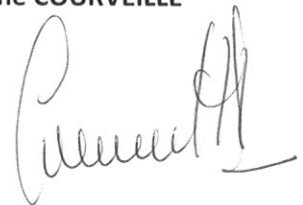
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert – Ingénierie pour l'accompagnement à l'évaluation finale et à la révision du PCAET ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les marchés, avenants, conventions, documents contractuels ou pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés liés à ce projet ;
- **AUTORISE** la Communauté de Communes et son Président à inscrire les recettes et les dépenses liées au projet sur les budgets de 2026 à 2028.

Fait et délibéré le 30 juin 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
 - de sa transmission en Préfecture le
 - de sa publication le